



**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 3 novembre 2014*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le troisième jour du mois de novembre, deux mille quatorze, à vingt heures.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois  
Denise Roy  
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Patrice Giguère  
Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est également présente :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**2. Administration générale et greffe**

2.1 Adoption du procès-verbal d'octobre 2014.  
2.2 Adoption des comptes.  
2.3 Avis de motion règlement de taxation 2015.  
2.4 Avis de motion règlement de tarification 2015.  
2.5 Rapport du maire.  
2.6 Carte de crédit.  
2.7 Formation gestion du temps MRC Robert-Cliche.  
2.8 Formation calcul du prix de revient.  
2.9 Souper Spaghetti Club Optimiste St-Odilon.  
2.10 Personne endettées envers la municipalité.  
2.11 Renouvellement site internet Koolie Conseil. (dépôt 150\$)  
2.12 Commandites (JABS, Hockey scolaire, CAB).

**3. Urbanisme et Hygiène du milieu**

3.1 Soumission 2014-07 – Collecte et transport matières résiduelles.  
3.2 Décoration Noël.  
3.3 Ondes cellulaires

**4. Travaux publics**

4.1 Engagement hiver 2014-2015;

**5. Sécurité public et incendie**

5.1 Rapports d'interventions septembre.

**6. Loisirs et activités culturelles**

6.1 Signataire convention d'aide financière pour la politique familiale.

**7. Période de questions.**

## **8. DIVERS :**

- 8.1 Lecture de la correspondance.
- 8.2 Rapport des organismes.
- 8.3 Date de la préséance.

## **9. Levée de la séance.**

### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 1.1-03-11-2014**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté tel que présenté.

Adoptée

### **2.1 Adoption du procès-verbal d'octobre 2014**

#### **Résolution 2.1-03-11-2014**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le procès-verbal d'octobre soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 2.2-03-11-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 3 novembre au montant de 402 544,93\$.

Adoptée

### **2.3 Avis de motion règlement de taxation 2015**

Le conseiller Patrice Giguère donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la taxation 2015 dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

### **2.4 Avis de motion règlement de tarification 2015**

La conseillère Marjolaine Deblois donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la tarification 2015 dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

### **2.5 Rapport du maire**

Le maire, M. André Labbé, présente le rapport du maire 2014. Celui-ci sera envoyé par voie postale au courant de la semaine suivant la séance du conseil.

### **2.6 Carte de crédit**

#### **Résolution 2.6-03-11-2014**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

- Que la Municipalité délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa

Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

- Que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- Que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant. Les personnes déléguées pour la Municipalité sont M. André Labbé, maire et Mme Dominique Giguère, directrice générale.
- Que la Fédération des Caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée

## **2.7 Formation gestion du temps MRC Robert-Cliche**

### **Résolution 2.7-03-11-2014**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Giguère, à suivre une formation portant sur la gestion du temps le 5 novembre prochain à la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

## **2.8 Formation calcul prix de revient**

### **Résolution 2.8-03-11-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'autoriser l'adjointe administrative, Mme Mélissa Chrétien, à compléter une formation portant sur le calcul du prix de revient à Lac-Etchemin à raison de 6 mercredis matins.

Adoptée

## **2.9 Souper Spaghetti Club Optimiste St-Odilon**

### **Résolution 2.9-03-11-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de payer le souper aux employés et bénévoles des organismes municipaux ainsi qu'à leur conjoint. Une bouteille de vin sera également offerte.

Adoptée

## **2.10 Personnes endettées envers la municipalité**

### **Résolution 2.10-03-11-2014**

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code Municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

À CES CAUSES, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne approuve l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

Adoptée

## **2.11 Renouvellement site internet**

### **Résolution 2.11-03-11-2014**

ATTENDU QUE le site internet de la Municipalité doit être revitalisé;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de la compagnie Koolie groupe conseil au coût de 2997\$ pour la création d'un tout nouveau site à l'aide de la plateforme Wordpress;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter l'offre de Koolie groupe conseil et de déboursier un acompte de 150\$.

Adoptée

## **2.12 Commandite (JAB, Hockey Scolaire, CAB)**

### **Résolution 2.12-03-11-2014**

ATTENDU QUE les Jeunes Athlètes de Beauce est un organisme visant le développement du sport compétitif en Beauce, que ceux-ci demandent de l'aide financière pour l'achat de fournitures à l'effigie du groupe et que de jeunes athlètes de St-Odilon font partie de ce regroupement;

ATTENDU QUE Denis Boily, responsable du hockey interscolaire, demande une commandite pour l'année 2014-2015;

ATTENDU QUE le Comité d'aide Beauceville organise une grande collecte de la Guignolée et sollicite une contribution financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accorder une commandite de 50,00\$ au regroupement JAB, 400,00\$ pour le hockey interscolaire et 200,00\$ au CAB de Beauceville considérant que certaines familles de la municipalité bénéficient de leur service.

Adoptée

### **3.1 Soumission 2014-07 – Collecte et transport matières résiduelles**

#### **Résolution 3.1-03-11-2014**

ATTENDU QU'un appel d'offre a été lancé sur SEAO le mois dernier pour le transport et la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se résument comme suit :

Année	Prix avec taxes	
	Services Sanitaires DF de Beauce	Matrec
1	41 965.88 \$	50 839.08 \$
2	43 015.02 \$	51 855.85 \$
3	44 090.39 \$	52 892.97 \$
4	45 192.65 \$	53 950.84 \$
5	46 322.47 \$	55 029.85 \$
<b>TOTAL</b>	<b>220 586.41 \$</b>	<b>264 568.59 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder le contrat à Services Sanitaires DF de Beauce et ce, pour une période de 5 ans.

Adoptée

### **3.2 Décorations de Noël**

#### **Résolution 3.2-03-11-2014**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité d'allouer un budget de 200\$ pour l'achat de nouvelles décorations de Noël.

Adoptée

### **3.3 Ondes cellulaires**

#### **Résolution 3.3-03-11-2014**

ATTENDU QUE la réception des ondes cellulaires est absente ou inadéquate à différents endroits dans la Municipalité;

ATTENDU QUE des citoyens se plaignent de ce problème;

ATTENDU QUE la Municipalité est sur le territoire de la compagnie Sogetel;

ATTENDU QUE cette absence de réception cause des pertes monétaires à nos commerces et professionnels.

ATTENDU QUE le conseil trouve inacceptable que cette problématique soit encore existante en 2014;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander à Sogetel et à Telus de faire le nécessaire pour améliorer la réception des ondes cellulaires sur le territoire de la Municipalité et d'en faire un dossier prioritaire URGENT.

Adoptée

#### **4.1 Contrat hiver 2014-2015**

##### **Résolution 4.1-03-11-2014**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'engager messieurs Jacques Poulin et Steeve Labbé comme employés pour la saison hivernale 2014-2015 aux conditions établies par le contrat de travail.

Adoptée

#### **5.1 Rapport d'interventions septembre**

##### **Résolution 5.1-03-11-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport mensuel de septembre du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

#### **6.1 Signataire convention d'aide financière pour la politique familiale**

##### **Résolution 6.1-03-11-2014**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne a présenté une demande d'appui financier admissible dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser Dominique Giguère, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne la convention d'aide financière 2014-2015 et d'autoriser Dominique Giguère, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents afférents au Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales.

Adoptée

#### **7. Période de questions**

Aucune question.

#### **8. Divers**

- Il a été convenu que M. Mario Boily sera le 2<sup>e</sup> représentant de la Municipalité auprès du Comité de vigilance du CRGD.

##### **Résolution 8-03-11-2014**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de rembourser à Mme Marjolaine Deblois les frais de 200\$ correspondant à deux ans de mise à jour des logiciels Office considérant que ceux-ci sont nécessaires dans la conception de l'Echodilon.

Adoptée

### **8.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **8.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **8.3 Date de la préséance**

La date de la prochaine préséance sera le mardi 25 novembre prochain à 19h.

## **9. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 9-03-11-2014**

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 21h.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**André Labbé,**  
**Maire.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale,**  
**Secrétaire-trésorière.**